
MUNICIPALITE

REPONSE

A l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divorne concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes

Renens, le 17 octobre 2014/AP/svb

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2013, M. le Conseiller communal Didier Divorne a déposé une interpellation concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes situé en zone 30. Il relève que ces rues de quartiers servent de raccourci et de transit pour rejoindre l'autoroute et s'inquiète du non-respect des vitesses, source de danger pour les enfants sur le chemin de l'école. Il demande si l'on peut fermer un tronçon du chemin du Chêne et scinder la rue des Côtes en deux pour interdire le transit.

L'interpellation a soulevé des questions réelles au niveau du quartier et a nécessité tout d'abord une analyse de la situation effectuée principalement au départ entre le Service des Travaux et la Police de l'Ouest. Cette analyse a montré qu'il était possible d'aller même au-delà des propositions de l'interpellateur et de répondre par un projet d'extension du parc public, mené par Environnement-Maintenance, projet que la Municipalité a décidé de porter pour 2015 au plan des investissements. Ceci explique le temps qui a été nécessaire pour traiter cette interpellation, à laquelle la Municipalité répond comme suit :

Respect de la zone 30

Plusieurs compteurs ont été posés par PolOuest en novembre 2013 afin de vérifier les vitesses. Il ressort de ces comptages sur une semaine que le principe de zone 30km/h est respecté. Les vitesses moyennes enregistrées sont de l'ordre de 21kmh pour les plus faibles (tronçon Lac-Côtes) à 34km/h (tronçon Longemalle-Lac). Globalement, le V85 est conforme, même si l'on ne peut exclure des excès isolés. A cette fin, PolOuest effectue des contrôles réguliers sur l'ensemble du réseau conformément aux principes retenus lors de la mise en œuvre des zones 30 en 2010.

Fermeture du chemin du Chêne dans sa partie entre l'avenue de Longemalle et le chemin des Côtes

Le volume moyen journalier de véhicules y est de l'ordre de 1'600véh/j. A titre de comparaison, certaines zones 30 proches du centre-ville enregistrent quotidiennement plus de 3'000véh/j. Ces comptages laissent donc envisager une fermeture de la circulation

routière sur cette partie du chemin du Chêne, qui ne devrait pas ou peu impacter sur la circulation dans le quartier. D'autant, comme le relève l'interpellant, qu'aucun accès routier n'est nécessaire pour les bâtiments environnants et que le contexte des lieux, avec un parc public en bordure de rue lui confère une ambiance piétonne avec la présence de nombreux enfants. Toutefois, il ressort des analyses que la fermeture seule n'est pas adéquate. En effet, laisser une bande de route non utilisée n'a pas de sens. Dans cette optique, la Municipalité a souhaité saisir l'occasion de mettre cet espace de 800 m² à disposition du parc existant afin de permettre son agrandissement.

Cette nouvelle surface aménagée serait plantée d'une quinzaine d'arbres tiges apportant une verdure bienvenue dans le quartier. Seul un cheminement mobilité douce (piétons et cycles) reliant l'avenue de Longemalle serait ainsi maintenu. De plus, les places de parc longeant le parc seraient déplacées et réaménagées. Cette solution a été retenue car elle répond de façon très concrète à l'interpellation et ajoute un supplément de verdure et une zone détente au sud de la Ville dans ce quartier de Malley en développement.

A cet effet, la Municipalité a inscrit un montant de CHF 100'000.-- au plan des investissements 2014-2022 pour l'aménagement du Parc de Longemalle en 2015 et un préavis sera déposé avec tous les détails d'aménagement au printemps 2015.

Coupure du chemin des Côtes, au niveau du parc

La conception d'ensemble des zones 30 avait précisément cherché à partager le réseau routier et rendre les accès aisés sans détour, tout en modérant la circulation en échange. Dans ce sens, la coupure de la route existante n'est pas conforme. De plus, elle ne serait pas adéquate. En effet, vu la nature du tronçon de la route de Longemalle, il est primordial de laisser ce tronçon pleinement accessible en cas d'accidents, de travaux ou d'autres perturbations qui pourraient survenir dans le futur.

Toutefois, et même si les vitesses enregistrées par PolOuest ne démontrent pas d'excès, la Municipalité propose de réaménager quelque peu le carrefour et testera prochainement de nouveaux aménagements, provisoire dans un premier temps, dans l'objectif de réduire la largeur de la chaussée. Elle fera une campagne de comptage durant la phase d'essai.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divorne, déposée lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2013, concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Nicolas SERVAGEON